

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 4 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DDCT 34 Subventions de fonctionnement (26 000 euros) à 9 associations pour le financement de 10 projets « sport pour tous » dans les quartiers populaires et soutien à l'association Paris Acasa Futsal dans le cadre de l'Appel à projet Politique de la Ville (20 000 euros).

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14,

Vu le Contrat de Ville approuvé par délibération du Conseil de Paris les 8, 9 et 10 Juillet 2019 et prorogé jusqu'en 2022,

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations œuvrant dans les quartiers populaires.

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 18 mai 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 20 mai 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 25 mai 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 18 mai 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 19 mai 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne-Claire BOUX, au nom de la 5ème Commission,

Délibère,

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association AGORA (191779) pour son projet intitulé « femme partout femme debout » (2021_00691).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association AMUNANTI (182538) pour son projet intitulé « Les Olympiades Solidaires Inter-quartier » (2021_09063).

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association DECALAGE (17176) pour son projet intitulé « Tournois multisports mixtes animés par du théâtre forum pour la lutte contre l'homophobie dans le sport » (2021_01047).

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association LUDOMONDE (181436) pour son projet intitulé « Sport féminin et bien être dans le 20eme ! » (2021_01325).

Article 5 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association NGAMB ART (6881) pour son projet intitulé « Bat'Ngamb battle de break dance - 1vs1 & concours chorégraphiques hip-hop» (2021_08911).

Article 6 : Une subvention d'un montant de 3500 euros est attribuée à l'association PARIS UNIVERSITE CLUB (16598) pour son projet intitulé « Jeunesse-Sport » (2021_09055). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention pour le projet mentionné.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association PLUS LOIN (13486) pour son projet intitulé « Street workout » (2021_08841).

Article 8 : Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association SPEALS (186943) pour son projet intitulé « Ensemble 100 différence » (2021_00472).

Article 9 : Une subvention globale d'un montant de 4500 euros est attribuée à l'association TATANE (185433) pour ses projets :

- «Ateliers Tatane - 20ème Arrondissement» (2021_00744/2500€).
- « Ateliers Tatane à la Goutte d'Or » (2021_08862 /2000€)

La Maire de Paris est autorisée à signer une convention pour les projets mentionnés.

Article 10 : Une subvention d'un montant de 20 000 euros est attribuée à l'association PARIS ACASA FUTSAL (7185) pour son projet intitulé «Futsal19United ou l'éducation par le sport pour une citoyenneté active et collective » (2021_01030). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention pour le projet mentionné.

Article 11 : Les dépenses correspondantes, soit 46 000 euros au total, seront imputées sur les crédits de la direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires, centre financier 14-11, chapitre 935, domaine fonctionnel P52, nature 65748, fonds 52000010 « Provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers », budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris :

- 26 000 euros sur la ligne sport du service Politique de la Ville
- 20 000 euros sur l'enveloppe quartier du 19^{ème} arrondissement

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO